



Entreprises.

Eau.

Énergie.

Territoire.

V/réf. :

N/réf. (à rappeler) : CD/DJ/uh/2023-AG 20.12.2023

Votre correspondant : Ursula Heinrichs

Tél. : 065/37 57 03

Email : ursula.heinrichs@idea.be

Mons, le 15 novembre 2023

Objet : Assemblée Générale ordinaire IDEA du 20 décembre 2023 - Convocation des associés

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur Général Provincial,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la convocation contenant les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IDEA qui se déroulera le **mercredi 20 décembre 2023 à 17h00 dans les locaux de l'intercommunale - Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons.** Celle-ci vous est également expédiée par email.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ordinaire (ouverte au public) aura à son ordre du jour :

1. Evaluation 2023 du Plan stratégique IDEA 2023-2025 - Approbation.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. L1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

Cette séance doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées.

Vous trouverez, sous ce couvert :

- la note préliminaire ;
- le modèle de délibération de votre Conseil. Ce modèle de délibération peut vous être adressé sur simple demande via mail : ursula.heinrichs@idea.be ou par téléphone au 065/37 57 03 ;
- le document de délégation à l'Assemblée Générale ;
- l'affiche à apposer et diffuser sur votre site internet dans les 48 heures de la réception de la convocation à l'Assemblée Générale par la commune.



Entreprises.

Eau.

Énergie.

Territoire.

L'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont disponibles et téléchargeables en vous connectant via le lien suivant :

<https://www.idea.be/fr/ag-idea.html>

Login : idea

Mot de passe : Gk5P\$94RFs

A défaut de délibération du Conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Cette convocation et les documents s'y rapportant **NE SONT PAS ADRESSES DIRECTEMENT A VOS 5 DELEGUES.**

Les conseillers communaux/provinciaux/des CPAS/et de Zones de Secours associés seront informés par vos soins de la tenue de ladite Assemblée et également du fait que les divers documents s'y rapportant sont envoyés sur simple demande via mail: ursula.heinrichs@idea.be ou par téléphone 065 37 57 03 et que ceux-ci peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard le mardi 19 décembre 2023 ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Général Provincial, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Caroline DECAMPS,
Directrice Générale.